



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-282**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S)** : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

**ABSENT(S)** : M. Louis ALIOT, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Laurence MARTIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD

=====

**Centre communal d'action sociale (CCAS) - Attribution d'une subvention  
complémentaire- Exercice 2022**

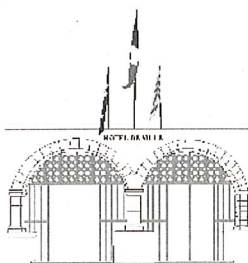
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale  
pour le financement des dépenses liées à l'accueil des réfugiés ukrainiens**

Face à la guerre en Ukraine et à ses conséquences dramatiques sur la population civile, la ville de Perpignan a rapidement mis en place des mesures d'accueil des réfugiés et s'est pleinement engagée pour accompagner et amplifier l'élan de générosité manifesté par les Perpignanais. Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Perpignan a pour sa part été immédiatement mobilisé pour l'hébergement des réfugiés et répondre à leurs besoins essentiels.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement de 2 000 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022. Cette subvention ne couvre pas des événements imprévus de l'ampleur rencontrée.



A ce jour, le Centre Communal d'Action Sociale a pris en charge plus de 80 personnes depuis leur arrivée en mars dernier en intervenant à plusieurs niveaux :

- Un hébergement en résidence sociale et autres logements d'urgence (loyers)
- Des achats de petits équipements et le financement des charges courantes
- Les aides alimentaires régulières
- Des mesures d'accompagnement spécifiques (assistance sociale etc...)

L'impact global sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale s'élève globalement 300 000 €.

Afin de couvrir une partie des frais engagés et au regard de ses besoins financiers, il est proposé de verser une aide exceptionnelle compensatoire de 250 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal décide :

- 1°) d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 250.000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2022 ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

44 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2022110-163926-DE-J-J

Accusé reçu le : 18 NOV. 2022

Affiché le : 18 NOV. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

